

4^{ÈME} ÉDITION

BAZAN' COURT en ROSE

RENDEZ-VOUS
SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

Prêts à relever un nouveau défi en 2025 ?

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 4 JUILLET !

sur le site <https://bazancourtenrose.wixsite.com/website> ou en scannant ce QR Code



INFORMATION PRÉVENTION DÉPISTAGE

Le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) du CHU de Reims sera présent le **JEUDI 26 JUIN 2025 DE 10H00 À 12H30 sur le parking de la Petite Filature** dans le camping car prévu à cet effet. Ces dépistages sont anonymes et gratuits.

Distribution des brioches

Les membres des Conseils Municipaux Enfants (CME) et Adultes distribueront les brioches **aux Couriates et aux Couriats de 70 ans et plus, LE SAMEDI 28 JUIN**
Merci aux personnes concernées d'être à leur domicile.



État civil

MARIAGES

Mathilde WAUTHIER et Thomas CAVEL, le 10 mai,
Clémentine ROLDO et Johan CORNU, le 24 mai,
Cassandra BONNOT et Valentin RAUNET, le 24 mai,
Hélène GONCALVES et Nicolas PASCANET, le 7 juin,
Sonia PIERREJEAN et Jérôme DENIS, le 7 juin,
Belinda MANSUY et Christopher DURAND, le 14 juin,

PACS

Fiona PRETE et Jean-Charles FEDERSPIEL, le 26 mai,

NAISSANCES

Léonie BOIGE, le 4 avril à Reims

DÉCÈS

Roger BONVALET, le 17 avril à Reims,
Marie-France LUTZ, le 19 avril à Reims,
Jean-Pierre PILTON, le 2 juin à Bazancourt

Directeur de publication // Dominique LECLÈRE
Responsable communication // Agathe PETIT
Date de parution : juin 2025

Crédits : Adobe Stock, FJEP et Savart Paysage
Tirage // 1 100 exemplaires

Mairie de Bazancourt
Place de la Mairie - 51110 BAZANCOURT
03.26.91.10.00 - accueil@bazancourt.fr
www.bazancourt.fr

Rejoignez-nous sur :
 Commune de Bazancourt

Et sur l'application



en scannant ce QR Code



MAI / JUIN 2025
N° 371 / 372

La lettre mensuelle

DE BAZANCOURT



Le mot du Maire



Le tissu associatif contribue grandement à la vie de la Commune. Le 24 mai dernier, le F.J.E.P (Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire) a fêté ses 60 ans d'existence. Par cet événement anniversaire, mais aussi par la longévité de son action, cette association a su montrer ce que la force du collectif pouvait apporter en terme de cohésion, d'entraide et de dépassement de soi. Je tiens à remercier tous les responsables d'associations de Bazancourt, les bénévoles, ainsi que tous ceux, qui par leur présence, soutiennent ces actions pour rendre le village encore plus vivant tout au long de l'année.

Les mois de mai et juin sont propices à de nombreuses manifestations et vous avez probablement déjà pu assister au 1^{er} marché nocturne de la saison. Découvrez sans plus attendre dans l'édition 2025 des "Estivales" en pièce jointe, l'ensemble des manifestations de cet été. Nous vous attendons nombreux !

Comme chaque année, la prolifération des chats est une réalité qui crée des problèmes de tranquillité et d'insalubrité publique. Une campagne de stérilisation va de nouveau être mise en place prochainement dont vous serez informés via l'affichage obligatoire de l'arrêt municipal et la diffusion de tracts. De même que les chiens doivent être tenus en laisse sur l'espace public, tout animal errant pourra être capturé et conduit à la fourrière. De plus, je vous rappelle que selon l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), il est interdit de nourrir les chats errants non stérilisés sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage et d'attirer des nuisibles, favorisant ainsi les nuisances (insalubrité, déchets et odeurs). Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3^{ème} classe, soit 450 € maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Enfin, face à l'usage déplorable du conteneur à vêtements situé sur le parking poids-lourds près de l'ancienne gare (vandalisme, non-respect du site, dépôt sauvage, ...) mais aussi de la présence de punaises de lit, j'ai décidé de le faire retirer afin que ce lieu reste propre. Pour les personnes souhaitant se débarrasser de vieux vêtements, un conteneur est disponible à la déchetterie aux horaires d'ouverture habituels (voir en page 3).

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

Le Maire
Dominique Leclère



Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 11 juillet 2025 à 20h30 - Salle du conseil de la Mairie

Les décisions et réflexions du Conseil Municipal

Dans sa séance du mercredi 16 mai 2025, le Conseil Municipal a :

- ▶ approuvé le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025,
- ▶ pris acte de l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, suite à démission.
- ▶ voté la clôture d'une régie de recettes « activités de la médiathèque ».
- ▶ validé l'adhésion à la mission de « retraite à façon », proposée par le CDG 51.
- ▶ délégué à M. le Maire, la signature d'un protocole transactionnel.
- ▶ donné un avis défavorable sur le projet de Plan de Mobilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims et son évaluation environnementale.
- ▶ autorisé la signature d'une convention de formation avec le GRETA 51.
- ▶ été informé :
 - des Déclarations d'Intention d'Aliéner,
 - de l'attribution du label « Éducation populaire pour la Culture » pour La Filature,
 - de l'avancée du projet de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique,
 - des réflexions liées à la remise en service de la centrale hydroélectrique,
 - de l'évolution de la procédure de péril imminent, rue du Dr Voguet,
 - des projets de visites dans le cadre du Jumelage avec Gersheim.

Dans sa séance du vendredi 13 juin 2025, le Conseil Municipal a :

- ▶ approuvé le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025,
- ▶ validé la nouvelle répartition du capital social de la SPL-Xdemat,
- ▶ autorisé la signature de la convention de partenariat de Bazan'Court en Rose,
- ▶ délégué à M. le Maire, le soin de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée ZK N°120,
- ▶ autorisé la signature d'une convention de financement, par versement d'un fonds de concours, au titre de l'embellissement de la commune,
- ▶ autorisé la signature d'une convention dans le cadre du projet NEFLE,
- ▶ accepté le dépôt d'un dossier d'urbanisme lié au projet NEFLE,
- ▶ validé le dépôt d'un dossier d'urbanisme pour la création d'un local poubelles,
- ▶ voté la modification de la régie « Recettes diverses de la commune »,
- ▶ approuvé la signature d'une convention d'identification et de stérilisation des chats errants,
- ▶ adopté l'accord local fixant le nombre de sièges du conseil communautaire de la CUGR et leur répartition,
- ▶ donné un avis favorable sur le projet de SCoT - Révision du schéma de cohérence territoriale,
- ▶ été informé :
 - des Déclarations d'Intention d'Aliéner,
 - de l'état d'avancement des études relatives à la réfection des systèmes de vannage et à la remise en service de la centrale hydroélectrique.

SERVICE DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS

Avec l'arrivée des beaux jours et la taille des haies et autres arbres, certains d'entre vous se sont déjà retrouvés coincés avec ces déchets verts. Étant donné qu'il est strictement interdit de les brûler (Toute infraction étant passible d'une contravention de 450 € selon l'article 131-13 du code pénal), il y a bien sûr la déchetterie. **Mais que faire pour ceux qui voudraient les broyer et en faire des copeaux pour leur jardin ?**

C'est désormais possible grâce au service de broyage des déchets verts à domicile sur rendez-vous du Grand Reims !

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

Ce service est réservé **aux particuliers résidant sur le territoire du Grand Reims** et disposant d'un espace vert lié à l'habitation (maison, rez-de-jardin).

Il n'est pas proposé aux professionnels ni aux gérants d'habitat collectif.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Tous les branchages, résidus de taille et d'élagage, sont autorisés avec quelques conditions à respecter :

- ▶ avoir un tas de végétaux entre **1 et 10 m³ maxi**. Pas plus, pas moins.
- ▶ les branches doivent avoir un **diamètre de moins de 10 cm**,
- ▶ les branches doivent être présentes dans le même sens, **sans fil de fer ni caillou, et rassemblées en 1 seul tas**,
- ▶ le tas doit être accessible à **moins de 5 m d'un chemin carrossable**,
- ▶ le broyat reste sur place.

QUEL EST LE COÛT ?

Un montant de 12 € est demandé par prestation de broyage.

Ce montant est à régler au minimum 7 jours avant le rendez-vous pour le confirmer. Ce service est limité à 2 prestations par an et par foyer. Les modalités de règlement vous seront détaillées à la prise du rendez-vous.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

- 1 - SUR LE SITE WWW.GRANDREIMS.FR rubrique « **Les services payants** »
- 2 - PAR TÉLÉPHONE À LA **DIRECTION DES DÉCHETS DU GRAND REIMS** AU 03 26 02 90 90
- 3 - OU SUR L'APPLICATION **GRAND REIMS - MES DÉCHETS**



NOUVEAU



AIDE FINANCIÈRE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS



Le retrait de nids de guêpes ou de frelons ne faisant plus partie des missions confiées aux services départementaux d'incendie et de secours (sauf lorsque le nid se situe dans un lieu public ou un établissement recevant du public présentant un danger imminent (écoles, crèches, mairie, gymnase, lieu de culte...), **les habitants ayant besoin de neutraliser un nid d'hyménoptères doivent désormais faire appel à des sociétés privées qui proposent ce service.**

Afin d'accompagner les habitants dans cette démarche, **le Grand Reims a mis en place un dispositif de participation au financement des opérations de neutralisation des nids pour les habitants de la Communauté Urbaine (hors ville de Reims) d'un montant de 80 €.**

Retrouvez les conditions d'attribution et le formulaire de demande sur www.grandreims.fr/nids-de-frelons-et-de-guepes

SUPPRESSION DU CONTENEUR À VÊTEMENTS LIBRE-SERVICE

En raison du non respect de ce service et de ce bien commun (vandalisme, dégradation du conteneur, non-respect du lieu...), la commune a décidé de faire retirer le conteneur à vêtements situé sur le parking poids-lourds près de l'ancienne gare.

Toutefois, pour les personnes souhaitant se débarrasser de vêtements sur Bazancourt, vous pouvez toujours le faire en allant à la déchetterie aux horaires d'ouverture :

- ▶ **Mardi // 14H00 > 18H00**
- ▶ **Mercredi // 9H00 > 12H00**
- ▶ **Jeudi // 9H00 > 12H00**
- ▶ **Vendredi // 14H00 > 18H00**
- ▶ **Samedi // 9H00 > 12H00**
- ▶ **Dimanche et lundi // Fermé**

Toutes les informations sur le site : www.grandreims.fr
Rubrique // La déchetterie de Bazancourt

